

Cher(e) ami(e) licencié(e)

Nous avons été heureux de vous compter parmi nos licenciés durant la saison écoulée. Grâce à vous, à l'action de l'ensemble des acteurs fédéraux et des services qu'ils proposent - compétitions, formations, animations - le Tir à l'Arc ne cesse de se développer ; notre fédération approche les 80.000 licenciés.

Quelle que soit votre discipline, vous faites partie de la famille du tir à l'arc, aux côtés de Jean-Charles VALLADONT, notre vice-champion Olympique, qui est aujourd'hui le premier ambassadeur de notre sport.

Dans quelques jours, nous espérons que vous renouvelerez votre adhésion dans un club affilié à la FFTA. Par avance nous vous en remercions et tenons à vous faire part d'une communication importante relative à la procédure de prise de licence.

Désormais le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve de satisfaire au questionnaire médical présenté ci-dessous, questionnaire que vous devez conserver envers vous.

Il s'agit d'une auto-évaluation, simple, rapide à remplir, qui permettra de savoir si vous devez ou non consulter un médecin pour solliciter un certificat médical avant de renouveler votre licence.

Pour simplifier la prise de licence, vous disposez également dans ce document d'un formulaire de renouvellement de votre licence. Il vous suffit de vérifier les informations pré-éditées, de les compléter ou les corriger au besoin, de signer le formulaire (responsable légal pour les mineurs) pour le remettre à votre club.

Je vous invite sur les terrains pour disputer les rencontres sportives organisées par nos clubs et à suivre l'actualité du tir à l'arc sur notre site web et nos réseaux sociaux,

Bonne saison sportive.

Le Président  
Jean-Michel CLEROY



## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

## Demande de renouvellement de licence et d'adhésion

À remettre à votre président de club ou correspondant licence complété, daté et signé.\*  
 Votre attestation de licence vous sera ensuite envoyée par e-mail.

<b>Nom du Club :</b>		<b>N° d'affiliation :</b>	
<input type="checkbox"/> Transfert - Si changement de club, votre président de club actuel doit autoriser le transfert. Contactez-le.			
<b>Nouveau club :</b> _____		<b>N° d'affiliation :</b> _____	
<b>Nom – Prénom :</b>		<b>Date de naissance :</b>	
<b>N° licence :</b>		<b>Sexe :</b>	
<b>Adresse :</b>			
<b>Code postal :</b>	<b>Ville :</b>		
<b>Fixe :</b>	<b>Mobile :</b>	<b>Email :</b>	
<b>Nationalité :</b>			
<input type="checkbox"/> <b>Je renouvelle ma licence :</b> <input type="checkbox"/> <b>OU Je souscris une autre licence.</b> (Dans ce cas, je consulte mon club qui me délivrera les informations adaptées.) Type de licence : _____ Montant : _____			
<b>Assurance individuelle accident (article L321-6 du code du sport) – détail dans la notice jointe à la présente</b> <input type="checkbox"/> Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.  <input type="checkbox"/> Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence (0.25€)  <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Je refuse de souscrire à l'individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc. <b>L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence.</b>			
<b>Certificat Médical</b>			
<b>Mon certificat médical est valable jusqu'au :</b>			
<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé présenté ci-dessus (QS-SPORT Cerfa N°15699*0). J'ai répondu NON à toutes les questions. Je n'ai pas de certificat médical à fournir en renouvelant ma licence.			
<input type="checkbox"/> Je présente un nouveau certificat médical datant de moins d'un an pour au moins l'un des motifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réponse positive au questionnaire</li> <li>- changement de type de licence et donc présentation du certificat médical correspondant</li> <li>- certificat médical arrivé à expiration</li> </ul>			
Date du certificat : _____		Type de certificat : <input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Pratique	
<b>Magazine fédéral «Le Tir à l'Arc»</b>			
<input type="checkbox"/> <b>Je m'abonne au tarif licencié de 22.00€ (Abonnement 1 an - 4 numéros)</b>			

- J'accepte de recevoir des informations de la FFTA et de ses partenaires.
- J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos,...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.

**Montant\* et mode de règlement :** \_\_\_\_\_ **Nom du signataire (ou responsable légal)** \_\_\_\_\_

Chèque  Espèces  Autres **Date et Signature (obligatoire)**

\* Photo obligatoire pour la pratique en compétition.

## NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2017-2018

Résumé du contrat La Sauvegarde n°P151.284.004K

### LES GARANTIES D'ASSURANCE INCLUSES DANS VOTRE LICENCE F.F.T.A.

En tant que licencié F.F.T.A., vous bénéficiez des garanties d'assurance de base du contrat fédéral présentées ci-dessous. Ces garanties vous couvrent pendant la pratique du Tir à l'Arc contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (Garantie Responsabilité Civile), ainsi que contre les conséquences des dommages corporels dont vous êtes victime (Garantie Accident Corporel).

#### RESPONSABILITE CIVILE

NATURE DES GARANTIES	NATURE DES DOMMAGES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE
Responsabilité Civile Générale, y compris frais de défense de l'assuré	Dommmages corporels matériels et immatériels consécutifs	15.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	Néant
	Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	9.000.000 € par sinistre	Néant
	Dont dommages immatériels non consécutifs	1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	1 500 € par sinistre
	Dont dommages de pollution accidentelle	1.500.000 € par sinistre et par an	760 € par sinistre
Défense Pénale et Recours		30 000 € par sinistre	150 €

#### ACCIDENTS CORPORELS

La F.F.T.A. attire l'attention de ses licenciés sur les risques inhérents à la pratique du Tir à l'Arc, et sur la nécessité d'être correctement assuré contre les conséquences des dommages corporels dont ils pourraient être victimes.

Dans ce cadre, la F.F.T.A. propose à ses licenciés une couverture de base et des OPTIONS complémentaires facultatives dont les détails peuvent être trouvés ci-dessous et sur le site internet de la F.F.T.A. : [www.ffa.fr](http://www.ffa.fr) - rubrique <<Adhésion et Assurance>>.

Toute personne physique licenciée auprès de la F.F.T.A. est couverte automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables.

La garantie de base « accident corporel » vous permet d'être assuré contre les risques d'accidents pendant la pratique du Tir à l'Arc, sur les lieux de pratiques déclarés et pendant les trajets pour se rendre sur ces lieux de pratiques, en loisir ou en compétition.

Le prix de cette couverture de base est de 0,25 €. **Vous pouvez renoncer au bénéfice de cette garantie par écrit à l'aide du formulaire mis en ligne sur le site internet de la F.F.T.A. (procédure obligatoire). Dans ce cas, vous ne pourrez prétendre en cas d'accident à aucun remboursement et aucune indemnité au titre de la garantie accident corporel.**

NATURE DES DOMMAGES	MONTANTS DES GARANTIES DE BASE		FRANCHISE
	Licenciés	Athlètes Haut Niveau & Dirigeants	
Décès	< 16 ans : 7 622 €		Néant
	> 16 ans : 31 000 €		Néant
Déficit Fonctionnel Permanente	31 000 € x taux de déficit fonctionnel	62 000 € x taux déficit fonctionnel	Néant
Déficit Fonctionnel Permanente > ou = à 60% suite à accident sportif	Indemnisation sur la base du droit commun avec un maximum de 1.000.000 €		Néant
Frais de traitement/ Pharmaceutiques/ Chirurgicaux/Médicaux	Complément à 150% du tarif de Convention après intervention Sécurité Sociale, Mutuelles/Autres Assurances		Néant
Dépassement Honoraires Médicaux et Chirurgicaux	Majoration de 50% de la valeur des lettres clés	Majoration de 100% de la valeur des lettres clés	Néant
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Centre de Traumatologie Sportive	Maximum 4 500 €, dans la limite des frais réels		Néant
Soins dentaires et prothèses	450 € par dent sans plafond (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	600 € par dent sans plafond (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	Néant
	450 € par sinistre (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	600 € par sinistre (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	Néant
Frais de remise à Niveau Scolaire et Universitaire	50 € par licencié et/jour avec un maximum de 365 jours		10 jours
Indemnités journalières et frais supplémentaires	Néant	40 € par jour avec un maximum de 365 jours	10 jours
Assistance (Validité Monde Entier) Prestations délivrées par FIDELIA Assistance Code produit 458	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapatriement ou transport sanitaire à concurrence des frais réels</li> <li>- Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé plus de 10 jours à l'étranger</li> <li>- Frais médicaux à l'étranger : 76.000 €, franchise 30 €</li> </ul> <p><b>En cas de nécessité et avant tout engagement de dépenses, contacter FIDELIA Assistance au +33.1.47.11.12.34, en précisant le code produit n° 458</b></p> <p><b>Attention ! aucune prise en charge ne sera effectuée sans l'accord préalable de FIDELIA Assistance</b></p>		

La présente notice n'est pas un contrat d'assurance. Elle résume les dispositions personnelles et générales des contrats souscrits par la F.F.T.A., et ne peut engager la Fédération et ses assureurs au-delà des termes et conditions des contrats d'assurance auxquels elle se réfère.

Les contrats d'assurance sont à votre disposition au siège de la Fédération, - Immeuble Le Pavé Neuf - 12 place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand.



## NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2017-2018

Résumé du contrat La Sauvegarde n°P151.284.004K

### OPTIONS COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES ACCIDENT CORPOREL

Vous avez la possibilité d'augmenter les montants de garanties de base « accident corporel » en adhérant à l'une des options individuelles complémentaires ci-dessous présentées.

**Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de bases, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.**

NATURE DES DOMMAGES	OPTION 1	OPTION 2	FRANCHISE
Décès	< 16 ans : 7 622 €		Néant
	> 16 ans : 62.000 €		
Déficit Fonctionnel Permanente	62.000 € x taux déficit fonctionnel	164 000 € x taux déficit fonctionnel	Néant
Déficit Fonctionnel Permanente > ou = à 60% suite à accident sportif	Indemnisation sur la base du droit commun avec un maximum de 1.500.000 €	Indemnisation sur la base du droit commun avec un maximum de 2.000.000 €	Néant
Indemnités journalières et frais supplémentaires	40 € par jour avec un maximum de 365 jours	60 € par jour avec un maximum de 365 jours	10 jours
Frais de traitement / Pharmaceutiques / Chirurgicaux/Médicaux	Complément à 150% du tarif de Convention après intervention Sécurité Sociale, Mutuelles/Autres Assurances		Néant
Dépassement Honoraires Médicaux et Chirurgicaux	Majoration de 100% de la valeur des lettres clés		Néant
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Centre de Traumatologie Sportive	Maximum 4 500 €, dans la limite des frais réels		Néant
Soins dentaires et prothèses	600 € par dent sans plafond (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)		Néant
Optique	600 € par sinistre (hors intervention Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)		Néant
Frais de remise à Niveau Scolaire	50 € par licencié et par jour avec un maximum de 365 jours		10 jours
Assistance (Validité Monde Entier) Prestations délivrées par FIDELIA Assistance Code produit 458	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapatriement ou transport sanitaire à concurrence des frais réels</li> <li>- Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé plus de 10 jours à l'étranger</li> <li>- Frais médicaux à l'étranger : 76.000 €, franchise 30 €</li> </ul> <p><b>En cas de nécessité et avant tout engagement de dépenses, contacter FIDELIA Assistance au +33.1.47.11.12.34, en précisant le code produit n° 458</b></p> <p><b>Attention ! aucune prise en charge ne sera effectuée sans l'accord préalable de FIDELIA Assistance</b></p>		

Les capitaux indiqués dans les options 1 et 2 ci-dessus viennent remplacer ceux apportés par la garantie de base de la licence.

**Prix de l'option 1 : 35 € TTC / Prix de l'option 2 : 50 € TTC**

Tout licencié désirant bénéficier d'une garantie plus étendue, au travers des options 1 et 2, devra remplir le bulletin d'adhésion mis à sa disposition sur le site internet de la F.F.T.A. rubrique « s'affilier et adhérer / assurance Fédérale », et l'adresser à AIAC Courtage, 14 rue de Clichy 75311 Paris Cedex 09, accompagné du règlement de la prime correspondante.

**Dès réception, AIAC vous adressera une attestation d'assurance.**

### LES COORDONNEES A RETENIR :

**POUR TOUTE INFORMATION sur les contrats d'assurance, contactez AIAC Courtage :**

**N° VERT : 0.800.886.486**

**Email : [assurance-ffta@aiac.fr](mailto:assurance-ffta@aiac.fr)**

**Fax : 01.44.53.28.54**



### QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez sur le guide du dirigeant (consultez votre club), sur le site internet F.F.T.A. ([www.ffa.fr](http://www.ffa.fr)), sur l'extranet fédéral (dans l'espace documentaire), et adresser le dans les 5 jours à :

**AIAC Courtage  
14 rue de Clichy,  
75311 Paris Cedex 09.**

La présente notice n'est pas un contrat d'assurance. Elle résume les dispositions personnelles et générales des contrats souscrits par la F.F.T.A., et ne peut engager la Fédération et ses assureurs au-delà des termes et conditions des contrats d'assurance auxquels elle se réfère.

Les contrats d'assurance sont à votre disposition au siège de la Fédération, - Immeuble Le Pavé Neuf - 12 place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand.